



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction départementale
des territoires

Service environnement
Pôle Nature
Unité Patrimoine Naturel

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 07-2020-03-23-008

modifiant l'arrêté préfectoral n° 2010-357-14 du 23 décembre 2010 prescrivant la destruction immédiate de sangliers et de chevreuils troublant la salubrité, la sûreté ou la tranquillité publique par les lieutenants de louveterie lorsque les circonstances requièrent une intervention urgente

Le Préfet de l'Ardèche,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 (7°) et L 2215-1,

VU l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-357-14 du 23 décembre 2010 prescrivant la destruction immédiate de sangliers et de chevreuils troublant la salubrité, la sûreté ou la tranquillité publique par les lieutenants de louveterie lorsque les circonstances requièrent une intervention urgente ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-163-DDTSE02 du 15 juin 2015 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2010-357-14 du 23 décembre 2010 prescrivant la destruction immédiate de sangliers et de chevreuils troublant la salubrité, la sûreté ou la tranquillité publique par les lieutenants de louveterie lorsque les circonstances requièrent une intervention urgente

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2019-12-11-013 du 11 décembre 2019 fixant la liste des 26 lieutenants de louveterie sur les 21 circonscriptions du département de l'Ardèche, ;

VU l'avis favorable du directeur départemental des territoires,

Considérant que l'arrêté préfectoral n° 07-2019-12-11-013 du 11 décembre 2019 a nommé 26 lieutenants de louveterie pour le département de l'Ardèche, que l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2015-163-DDTSE02 du 15 juin 2015 prescrivant la destruction immédiate de sangliers et de chevreuils troublant la salubrité, la sûreté ou la tranquillité publique par les lieutenants de louveterie lorsque les circonstances requièrent une intervention urgente doit être revu en conséquence en ce que cette annexe donne la liste des lieutenants de louveterie habilités à faire usage des dispositions particulières de cet arrêté ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° 2010-357-14 du 23 décembre 2010 prescrivant la destruction immédiate de sangliers et de chevreuils troublant la salubrité, la sûreté ou la tranquillité publique par les lieutenants de louveterie lorsque les circonstances requièrent une intervention urgente est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Ardèche ou d'un recours hiérarchique auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire (MTES), ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Monsieur le directeur départemental des territoires, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les maires, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie, Monsieur le chef du service départemental d'incendie et de secours, Monsieur le chef de service départemental de l'Office français de la biodiversité, Monsieur le directeur de l'agence interdépartementale Drôme-Ardèche de l'Office national des forêts, Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs, Messieurs les lieutenants de louveterie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 23 MARS 2020

Le Préfet,

Pour le préfet,
La secrétaire générale,


Julia CAPEL-DUNN

Annexe 1

Liste des lieutenants de l'ouveterie habilités à intervenir au titre de la destruction immédiate de sangliers ou de chevreuils troublant la salubrité, la sûreté ou la tranquillité publique.

Prénom Nom	Adresse	Téléphone	Télécopie	Courriel
Jean-Louis CHABRIOL 1	11 Rue Petite 07300 GLUN	09.73.10.02.99 06.50.62.94.23		jeanlouis.chabriol@hotmail.fr
Jean-Christophe LUBAC 2	1035c chemin de Dantaize 26400 GRANE	06.03.13.82.04		jclubac7@gmail.com
Nicolas CHAMBRON Suppléant 2	4680 route de Loriol 26400 GRANE	06.14.04.58.60 04.75.61.78.58	04.75.82.28.16	nico.chambron@wanadoo.fr
Lilian GERENTES 3	15 rue Jean GIRAUDAUX 07210 CHOMERAC	04.75.30.34.71 06.85.53.62.57		gerentes.lilian@orange.fr
Omer CHARRE Suppléant 3	La Grange 07570 DESAIGNES	04.75.06.62.91 06 85 10 16 00	04.75.06.62.91	omer.charre@orange.fr
Mickael BRUNEL 4	1525 Chemin des bonnets de Ladreyts 07130 TOULAUD	04.75.25.42.10 06.72.47.94.95		micksand@orange.fr
Jean-Paul VEROT 5	Le Creux de Char 07130 TOULAUD	04.75.40.45.19 07.62.60.14.69	04.75.40.45.19	jean-paul.verot@orange.fr
J-F PHILIPPOT 6	Route de Mezihlac 07190 MARCOLS LES EAUX	04.75.65.27.19 06.85.87.29.77	04.75.38.77.55 fax travail	Jean-francois.philippot@orange.fr
Jacques VERNET 7	Plaine de Liviers 07000 LYAS	04.75.64.43.72 04.75.64.52.04 06.37.93.52.36	04.75.64.56.21	jacques.vernet9@orange.fr
Marcel LAUNAY 8	241 avenue Jean MOULIN 07210 BAIX	04.75 85 80 44 06.27.23.34.06		Marcelaunay@sfr.fr
Julien NICOLAS 9	Les Blanchons 07530 AIZAC	06 74 68 16 85		Jl.nicolas@cnr.tm.fr
Mathieu AUZAS Suppléant 9	15 la Trappe 07170 LAVILLEDIEU	09.81.35.29.47 06.67.39.49.47		mathieu.auzas@gmail.com
Georges ASTIER 10	07560 MONTPEZAT	04.75.94.41.65 06.13.26.46.15		georgesastier@sfr.fr
Christian FARGIER Suppléant 10	310 Route Du gerbier de Jonc Champagne 07380 MEYRAS	04.75.94.48.92 06.50.26.65.01		christianfargier@orange.fr
Johnny POURRET 11	La Motte 07210 SAINT LAGER DE BRESSAC	06.16.32.08.60		johnnypourret@orange.fr
Thierry ROURE 12	Champ blanc 07110 ROCHER	04.75.88.31.92 06.86.69.28.89	04.75.37.55.19	thierry.roure0189@orange.fr
Didier ALBORE 13	La Buisnière 07170 LAVILLEDIEU	04.75.94.29.90 06.82.13.81.92	04.75.94.23.81	didier.albore@orange.fr
Daniel AUDOUARD 14	07170 LAVILLEDIEU	04.75.94.39.57 06.03.98.42.14		contact@audouardetfils.fr
Didier NURY 15	Le plantier 07110 LAURAC EN VIVARAIS	04.75.36.87.27 04.75.36.84.39 06.84.71.04.27	(envoyer par fax en mairie de Laurac)	Didier.nury@laposte.net
Eric BALAZUC 16	Le Puech 07260 RIBES	04.75.36.52.10 06.88.14.54.49		bala.zuc@live.fr
Sylvain PESCHAIRE Suppléant 16	Ségrières 07150 LABASTIDE DE VIRAC	06.81.12.19.40		sgat07150@gmail.com
Christian BALAZUC 17	Le Plot 07260 RIBES	04.75.39.43.42 06.22.92.00.69		christian.balazuc@orange.fr
Bernard ALLIGIER 18	La Rouvière 07400 LE TEIL	04,75,04,68,30 06.81.01.54.98		alligierbernard@orange.fr
Gilles CLAUZIER 19	275 chemin du Gay 07200 LACHAPELLE SS AUBENAS	09.66.95.69.16 06.87.86.98.84		gilles@ateliermenuisea.fr
François COSTE 20	quartier Les Ferriers 07120 GROSPIERRES	06.76.40.91.33		fcostegap@wanadoo.fr
Patrick GIN 21	270 chemin de Rieusset 07150 SALAVAS	09.83.69.03.36 06.66.48.90.80		patrickgin07@gmail.com

